



www.acrplus.org

ASSOCIATION
OF CITIES
AND REGIONS
FOR RECYCLING
AND SUSTAINABLE
RESOURCE
MANAGEMENT

ASSOCIATION
DES CITÉS
ET RÉGIONS POUR
LE RECYCLAGE
ET LA GESTION
DURABLE
DES RESSOURCES

ASOCIACIÓN
DE CIUDADES
Y REGIONES PARA
EL RECICLAJE
Y LA GESTIÓN
SOSTENIBLE
DE LOS RECURSOS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Livre Vert sur les biodéchets

L'ACR+ DEMANDE A LA COMMISSION EUROPEENNE DE PRIVILEGIER LA PREVENTION ET LE RECYCLAGE DES BIODECHETS

[Bruxelles, 30 mars 2009] La Commission européenne a publié en décembre 2008 un Livre Vert sur la gestion des biodéchets dans l'Union Européenne, demandant aux différents acteurs leurs contributions pour la mi-mars 2009. Le Livre Vert vise à ouvrir le débat au niveau de l'UE sur les différentes options en matière de gestion des biodéchets, ainsi qu'à contribuer à évaluer la nécessité d'une action législative.

L'Association des Cités pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources a soumis ses commentaires sur le Livre Vert, reflétant les préoccupations de ses membres, pour la plupart autorités locales et régionales en Europe.

Les principales observations et propositions soumises sont les suivantes :

- **Hiérarchie des déchets** : s'agissant des biodéchets, suffisamment de facteurs plaident en faveur de la hiérarchie des déchets adoptée dans la nouvelle Directive cadre sur les Déchets, celle-ci optant en priorité pour la prévention et le recyclage (compostage) des déchets. Cette priorité ne se retrouve pas à proprement parler dans le Livre Vert.
1. **Plus d'attention à la prévention** : Le Livre Vert ne fait pratiquement pas référence à la prévention. Tel quel, il ne peut servir de base à une analyse d'impact sans risquer de négliger la prise en compte de la prévention des biodéchets (jardinage malin et consommation alimentaire responsable) et de la gestion de cycles courts (compostage à domicile, collectif, à la ferme), comme options viables et intéressantes.

Ces programmes de prévention des biodéchets ont fait leurs preuves et sont parfaitement adaptés et applicables à l'environnement urbain/rural.

Les biodéchets représentent la fraction la plus importante des déchets ménagers, à savoir 30 à 40% des Déchets Solides Municipaux en Europe. Il faut souligner que les programmes de prévention des biodéchets sont à même de viser entre 22 et 25% du flux de biodéchets.

2. **En complément, inclure des plans de recyclage associés à des objectifs** : outre la prévention (et réutilisation) des déchets, la collecte sélective des biodéchets, suivie de compostage ou de digestion anaérobie (suivie par une étape de post-compostage), sont des options intéressantes à promouvoir dans

le cadre de la stratégie visant à faire évoluer l'UE vers une « Société du Recyclage » caractérisée par une utilisation efficace des ressources.

C'est pourquoi l'établissement d'objectifs de recyclage harmonisés au niveau de l'UE constituera un message politique important, à une période clé où les Etats Membres et les autorités locales prennent des décisions à long terme en matière de politique de gestion de déchets et d'investissements pour l'avenir.

- **Analyses du Cycle de Vie** : l'ACV est un instrument important pour identifier les différentes options et faire des choix appropriés. Cependant, la prudence s'impose en particulier en ce qui concerne les biodéchets, les analyses du cycle de vie étant encore trop tributaires d'hypothèses relativement arbitraires et fragiles pour permettre des conclusions significatives quant aux pratiques de gestion des (bio)déchets à privilégier. Les ACV ne font pas ressortir l'ensemble des effets environnementaux positifs d'une option, et encore moins les bénéfices qui ne sont pas strictement environnementaux. Ainsi, les précédentes ACV ont mal reflété les aspects positifs multiples du compost pour le sol.
- **Une approche longue et complexe** : Il aurait été plus adéquat de produire directement une proposition de Directive et de la soumettre pour commentaires aux différents acteurs. Les prochaines étapes, à savoir l'évaluation de la nécessité d'une proposition législative et l'élaboration de lignes directrices sur l'approche fondée sur le cycle de vie, ne semblent pas nécessaires et pourraient ne pas fournir suffisamment d'arguments décisifs pour guider les Etats membres dans leur besoin urgent de planification et d'investissements en matière de gestion optimale des biodéchets.
- **Nécessité d'une Directive – Lien avec les Politiques Sols et Déchets** : une Directive est absolument nécessaire et devrait se baser sur une vision stratégique à long terme visant à promouvoir la valorisation des biodéchets pour les applications agricoles. Une telle législation en matière de biodéchets constitue un élément stratégique fondamental des Politiques Sol et Déchets. Elle représente également un potentiel énorme pour aider les Etats Membres d'une part à remplir les objectifs de diversion contenus dans la Directive Décharges, et d'autre part à contribuer positivement aux politiques européennes en matière de changement climatique et de gestion des sols.

En conclusion, le Livre Vert devrait être complété par les observations des parties ayant participé à la procédure de consultation, et devrait adopter de nouvelles priorités tenant compte de la hiérarchie des déchets. C'est sur cette base qu'une Directive Biodéchets devrait être élaborée et finalisée en 2009.

Réactions complètes de l'ACR+ à propos du Livre Vert : www.acrplus.org/biowaste

Contact:

Jean-Jacques Dohoghe - Courriel: jjd@acrplus.org - www.acrplus.org

Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+) – Avenue d'Auderghem 63 – 1040 Bruxelles



www.acrplus.org

L'Association des Cités et Régions pour le Recyclage et la gestion durable des Ressources (ACR+) est un réseau international dont les membres ont pour objectif commun la consommation durable des ressources et la gestion des déchets à travers la prévention, la réutilisation et le recyclage. Actuellement, l'ACR+ compte près de 100 membres, essentiellement des autorités locales et régionales, ainsi que des réseaux nationaux d'autorités locales représentant environ 1100 municipalités. L'ACR+ accueille également en tant que membres partenaires d'autres acteurs clés de la gestion durable des ressources-produits-déchets, tels que les ONG, les institutions académiques et les organismes privés.

###